



VALLEE DU RHODON - SECTEUR DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

INONDATIONS OCTOBRE 2024

IL EST URGENT DE PRENDRE LA MESURE DES ENJEUX !



Confluence Rhodon – Yvette, au fond de l'image, devant l'école



Juste après la confluence

Les récentes inondations ont mis en lumière les conséquences dramatiques d'une politique d'urbanisation massive.

Même si l'évènement fut d'une violence rare, on ne peut nier l'impact négatif du béton (imperméabilisation des sols) dans un tel processus.

L'urbanisation galopante et irraisonnée de nos fonds de vallée nous mène à la catastrophe !

Pire, dans la vallée du Rhodon, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, on construit en zone inondable dans le lit majeur du Rhodon !

Les constructions cœur de ville, sur une parcelle traversée par le Rhodon, incarnent, à elles seules, l'échec d'une politique irresponsable, voire criminelle. Des constructions qui ne respectent pas la loi sur l'eau aggravent nécessairement les inondations, mettant en danger nos vies et nos biens



En cours de construction – janvier 2022



*Le Rhodon commençant à sortir de son lit.
9 octobre 2024 vers 17 heures*



*Immeuble Nacarat et terrain phase 2 inondés.
10 octobre 2024 matin*

Les travaux compensatoires réalisés au jardin public et au parking C3R ne sont pas, comme on voudrait nous le faire croire, le reflet d'une démarche vertueuse de lutte contre les inondations.

Ces travaux compensatoires, financés par le promoteur Nacarat à hauteur de 1,7 million d'euros, sont juste réglementaires, pour tenter de revenir à une situation identique à celle qui existait AVANT les constructions.

Il n'y a rien de vertueux dans cela, quoique Monsieur le Maire de Saint-Rémy veuille nous faire croire dans tous les médias !

Pire, nous déplorons l'utilisation faite de ces terrains communaux à des fins privées, alors qu'ils auraient pu servir, réellement, à prévenir le risque inondation en centre-ville de Saint-Rémy, là où le Rhodon se jette dans l'Yvette. Ces biens ont été confisqués aux Saint-rémois !



*Jardin public : zone de compensation des constructions
NACARAT*



Parking du C3R : zone de compensation des constructions NACARAT

Et que dire des 76 places dans un parking souterrain inondable ?
Rien de vertueux non plus !

Est-ce une solution de transformer des parkings en bassin de rétention, les propriétaires Cœur de ville ayant été priés, par Monsieur le Maire, de retirer les batardeaux afin d'inonder les parkings? Aujourd'hui, seules des voitures ont été noyées, attend-on demain d'y déplorer des pertes humaines ?



Eau frappant la porte du parking



Parking inondé



Escalier descendant au parking



Parking après les inondations.

A l'évidence, ce parking n'a pas été conçu pour être un bassin de rétention des eaux en cas d'inondation.

Ci-contre, des éléments du plafond d'isolation coupe-feu nécessaires pour empêcher la propagation incendie entre le parking et l'immeuble d'habitation.

Tombés, ils flottent avec d'autres débris dans l'eau du parking.

Il est urgent de surseoir à la phase 2 Cœur de ville, comme il aurait été urgent de surseoir à la phase 1 dès l'arrêté d'opposition au projet émis par Monsieur le Préfet des Yvelines en octobre 2021.

Il est urgent de revoir en profondeur le Plan Local d'Urbanisme, qui favorise une urbanisation massive au détriment de la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité des habitants.

Vous trouverez, ci – après, le bulletin d'information commun distribué par les associations et collectifs locaux et départementaux, dont l'AAVRE.

[Nathalie IDRISSE, Vice-présidente de l'AAVRE pour le secteur de St-Rémy](#)



JONCTION DES ASSOCIATIONS
DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT



INONDATIONS À ST RÉMY-LES-CHEVREUSE ET CHEVREUSE OCTOBRE 2024 IL EST URGENT DE PRENDRE LA MESURE DES ENJEUX !

La Vallée de Chevreuse a, de nouveau, été éprouvée par des inondations d'une ampleur exceptionnelle. Les dégâts matériels sont plus importants qu'en 2016. Des habitants, jamais inondés, pour certains installés depuis des décennies dans la Vallée, ont, pour la première fois, été sinistrés. La succession de deux inondations en une semaine a suscité une angoisse légitime.

Pourtant, ces catastrophes "naturelles" étaient prévisibles.

Les alertes avaient été nombreuses ces dernières années :

- Les conséquences du dérèglement climatique qui entraîne une augmentation en fréquence et en intensité de la pluviométrie sont désormais bien connues de tous (voir [le rapport du GIEC](#)).
- Localement, **deux épisodes de crues en 2016 et 2018** sont restés dans les mémoires, largement relayés dans la presse. Les pouvoirs publics et les élus ne peuvent ignorer ces précédents.
- Fin 2022, la **Cour des comptes** avait pointé [la prévention insuffisante du risque d'inondation en Ile-de-France](#).

Le risque est connu et établi.

Si nos élus locaux ne sont pas responsables des aléas climatiques, ils ont toutefois une lourde part de responsabilité dans l'aggravation de la situation actuelle.

En effet, une urbanisation irresponsable n'a cessé d'être menée.

Les fonctions importantes cumulées par certains élus, tel **Monsieur le Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse** (un des 4 membres du comité exécutif du SIAHVY en tant que **3^{ème} vice-président du SIAHVY** et en charge de l'urbanisme au sein du PNR en tant que **2^{ème} vice-président du PNR**), **aurait dû permettre une vision, une mesure des enjeux et des actions responsables.**

A l'occasion de divers chantiers à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse, dans un contexte d'urbanisation galopante et d'artificialisation du fond de vallée, collectifs et associations ont tiré la sonnette d'alarme ces dernières années. L'incohérence, voire l'illégalité, de certains projets conduits à marche forcée en zones inondables ou humides, ont été dénoncés.

Des contentieux sont en cours. Citons pour exemple :

- l'opération "Cœur de Ville" (dans le lit majeur du Rhodon) du promoteur Nacarat à St-Rémy, lancée en 2020, sans autorisation préfectorale au titre de la Loi sur l'Eau
- la Maison des Associations et son parking, à Chevreuse, aménagés en 2017 et 2019 sans Dossier Loi sur l'Eau (ni même aucune autorisation administrative préalable pour le parking municipal).

Fin 2023, le Tribunal Administratif de Versailles a jugé que « *les multiples manquements à la réglementation nationale et locale commis par la Maire de la commune, autorité en charge de la police de l'urbanisme, constituent des fautes d'une particulière gravité* ».

La réglementation « E.R.C. » demande « d'ÉVITER, de RÉDUIRE, ou de COMPENSER » pour respecter l'environnement et protéger la population. Il est manifeste que cette démarche n'est pas respectée et que nous avons été mis, trop souvent, face à une politique du fait accompli.

Aujourd'hui, les conséquences dramatiques sont là. Nous ne pouvons pas nous contenter de simulacres de « régularisations » quand éclate au grand jour l'illégalité des projets.

Il n'est pas raisonnable de se prévaloir d'actions vertueuses de lutte contre les inondations (zones d'expansion des crues au jardin public et au parking du C3R à Saint-Rémy) **quand il ne s'agit là que de compensation réglementaire, pour tenter de régulariser, après coup, par la mise à disposition de parcelles publiques, l'opération d'un promoteur privé qui n'a pas respecté la loi !**

Nous ne voulons plus de parkings en bitume ni d'immeubles en béton avec des parkings souterrains construits en zone inondable ou humide !

Nous voulons que les aménagements existants (fossés, buses, réseaux eaux pluviales) soient régulièrement entretenus, et ce, tant en fond de vallée que sur les plateaux agricoles.

Nous attendons des actions de nos élus et des pouvoirs publics, d'autant plus que nous contribuons **financièrement, à travers la taxe GEMAPI**, aux fonds de prévention des inondations.

Nous ne pouvons nous contenter de concerts caritatifs ou de bennes à disposition, en attendant que les assurances nous versent des indemnisations qui ne compenseront jamais nos pertes.

Nous ne pouvons accepter que nos élus se réfugient derrière un classement au titre des « catastrophes naturelles » cherchant ainsi à se dédouaner d'une situation qui résulte, en grande partie, de leurs décisions. Il n'est pas responsable de faire porter la charge de ces errements sur l'Etat et sur les assurances.

Primes d'assurances et impôts augmenteront nécessairement.

Nous demandons des mesures d'urgence :

- **Le gel de toute nouvelle construction à Saint-Rémy et à Chevreuse** (le PLU révisé de St Rémy et le SDRIF-E Région Ile-de-France prévoient déjà de nouvelles opérations immobilières d'importance)
- **Des enquêtes indépendantes** sur le fonctionnement de la **CLE (Commission Locale de l'Eau)**, et du **PNR, en charge du Rhodon**
- **Une enquête indépendante sur le SIAHVY**, objet d'un [rapport de la Cour régionale des comptes](#) début 2023 et dont plusieurs projets ont été financés par des promoteurs.

Nous demandons une réorganisation urgente de la Gouvernance du Syndicat SIAHVY.

Comment un tel syndicat a pu donner, **au titre du risque inondation, un avis favorable** pour les constructions Cœur de ville à Saint Rémy, aujourd'hui sous l'eau ? Un tel organisme doit être dirigé par des ingénieurs des ponts et chaussées, compétents, et non par des élus politiques !

**Soyons nombreux à défendre notre vallée !
Rejoignez nos associations et collectifs !**

CONTACT CHEVREUSE : [C.E.E.P.](#) ceep.chevreuse@gmail.com
CONTACT ST RÉMY: [A.A.V.R.E.](#) aavre.st-remy@gmail.com